SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : **28/06/2021**
Date d'affichage : **28/06/2021**

Nombre de conseillers :
En exercice : 90
Présents : 58
Pouvoirs :16
Votants : 74
Absents : 32

Le 5 juillet deux mille vingt et un à quatorze heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes des 7 Vallées s'est réuni dans les locaux de la salle de sport intercommunale de Campagne les Hesdin, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Président, suite à des convocations en date du 28 juin deux mille vingt et un.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de : Mme Chantal GLAÇON, Mme Patricia GÉRON-ALLART, Mr Frédéric ALEXANDRE, Mme Sonia HANQUEZ, Mr Jean-Claude MANESSE, Mme Isabelle QUENEHEN, Mme Nadine BOTTE, Mr Eric REVILLION, Mr Dominique POITEAUX, Mr Serge ROUSSEL, Mr Daniel SEPTIER, Mr Reynald DENOEUX, Mme Isabelle TIRMARCHE, Mr Yves DEKEUKELAIRE, Mr Christophe DEDOURS, Mr Patrick DESREUMAUX, Mr Nicolas POCLET, Mr Christophe DEGRENDELE, Mr Pascal DERAY, Mr Bernard DUBOIS, Mr Joël ALLEXANDRE, Mr Lionel HOCHART, Mr Dany BOUCHARD, Mr Pascal POCHOLLE, Mme Caroline CUSSAC, Mr Roger HOUZEL, Mme Monique DUFOUR, Mr Alain CARLIER, Mme Solange HETROY, Mr Pascal WIDEHEM, Mr Bernard TAFFIN, Mr Philippe BERNARD

Ont donné procuration : Mme Chantal GLAÇON à Mr Franck PARMENTIER
Mme Patricia GÉRON-ALLART à Mr Etienne PÉRIN
Mr Frédéric ALEXANDRE à Mme Jeannie SERGENT
Mme Sonia HANQUEZ à Mr Alain BECQUET
Mr Jean-Claude MANESSE à Mr Yves GILLE
Mme Isabelle QUENEHEN à Mr Franck MASSON
Mme Nadine BOTTE à Mr Eric VERNUSSE
Mr Eric REVILLION à Mr Jean-Michel CRUPPE
Mr Dominique POITEAUX à Mr Matthieu DEMONCHEAUX
Mr Serge ROUSSEL à Mr Yves CARPENTIER
Mr Daniel SEPTIER à Mr Francis TÉTARD
Mr Reynald DENOEUX à Mr Régis SEINE
Mme Isabelle TIRMARCHE à Mr Jean-Claude FILLION
Mr Yves DEKEUKELAIRE à Mr Lionel LEBORGNE
Mr Christophe DEDOURS à Mr Philippe DECOBERT
Mr Patrick DESREUMAUX à Mr Jean PROVOYEUR

Secrétaire : Mr François DOUAY

Accusé de réception en préfecture
062-200044030-20210705-2021-133-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

Accusé de réception en préfecture
062-200044030-20210705-2021-133-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

Numéro de l'acte	2021-133
Nature de l'acte	Délibération
Nomenclature de l'acte	2.1 Documents d'urbanisme
Objet : Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Hesdinois et bilan de la mise à disposition du public	

- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 à L153-48 et R153-20 à R153-22 ;
- VU la délibération n° 2016/002 du 8 mars 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Hesdinois ;
- VU l'arrêté n° MS-2020-01 du 19 novembre 2020 prescrivant la procédure de modification simplifiée n°3 du PLUI de l'Hesdinois, pour rectifier une erreur matérielle (commune de Marconne) ;
- VU la délibération n° 2021-90 du 12 avril 2021 fixant les modalités de la mise à disposition du public ;
- VU la décision de la MRAE Hauts-de-France n° 2021-5291 du 18 mai 2021 ;

- Considérant la mise à disposition du dossier de modification simplifiée, conformément à l'article L153-47, qui s'est déroulée du 25 mai au 25 juin 2021 ;

Considérant les avis des Personnes Publiques Associées et les observations du public enregistrées et conservées lors de la mise à disposition :

- Aucune d'observation de la part des Personnes Publiques associées :
  - courrier de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais du 24 mars 2021
  - courrier du Département du Pas-de-Calais du 30 mars 2021
  - courrier de la Région Hauts-de-France du 12 avril 2021

- Aucune observation du public pendant la phase de mise à disposition.

- Considérant que sur la base de ce bilan, le dossier n'a fait l'objet d'aucune correction particulière.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De tirer le bilan de la mise à disposition,
- D'approuver la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Hesdinois pour rectifier une erreur matérielle, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes des 7 vallées et en mairie de Marconne durant un mois et d'une mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification du PLUi approuvée, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sept Vallées dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de la justice administrative, un recours

Accusé de réception en préfecture
062-200044030-20210705-2021-133-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

Accusé de réception en préfecture
062-200044030-20210705-2021-133-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 7 VALLÉES

Matthieu DEMONCHEAUX

Accusé de réception en préfecture
062-200044030-20210705-2021-133-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

Accusé de réception en préfecture
062-200044030-20210705-2021-133-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021